

Conférence de presse de Pierre Moscovici sur la réforme des institutions européennes (Paris, 13 novembre 2000)

Légende: Le 13 novembre 2000, Pierre Moscovici, ministre français délégué chargé des Affaires européennes, rend compte de l'état d'avancement des négociations sur la réforme des institutions européennes et répond aux questions des journalistes sur l'action du couple franco-allemand.

Source: Conférence de presse du ministre délégué chargé des Affaires européennes, M. Pierre Moscovici, au Centre d'accueil de la presse étrangère (Paris, 13 novembre 2000). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [14.06.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=945471496&W=DATE+%3D+%2713.11.2000%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27vittel%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_pierre_moscovici_sur_la_reforme_des_institutions_europeennes_paris_13_novembre_2000-fr-719a649c-cb2e-4583-8be6-d0800cb45dd5.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Conférence de presse du ministre délégué chargé des Affaires européennes, M. Pierre Moscovici, au Centre d'accueil de la presse étrangère (Paris, 13 novembre 2000)

Tout d'abord, merci à vous d'être à nouveau présents à ce rendez-vous auquel j'attache beaucoup d'importance, car il est l'occasion de faire un point régulier sur le déroulement de notre Présidence, qui entre désormais dans une phase décisive.

1. Je vais commencer, si vous le voulez bien, par faire le point sur la Conférence intergouvernementale sur la réforme des Institutions. Lors de notre dernière rencontre, le 23 octobre, je vous ai rendu compte des travaux du Conseil européen informel de Biarritz. Comme je vous l'avais indiqué, ce Conseil, qui était la première occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de reparler des questions institutionnelles, au fond, depuis Amsterdam, est arrivé à point nommé pour donner une impulsion politique aux travaux.

Dans les jours qui ont suivi Biarritz, et pour profiter de l'impulsion donnée par cette rencontre, j'ai entrepris, à la demande du président de la République et du Premier ministre, des visites dans certaines capitales, je me suis rendu en Belgique, au Luxembourg, en Finlande, au Danemark, au Portugal, j'ai rencontré mes homologues Grec, bientôt Néerlandais, afin d'écouter mieux les demandes de nos partenaires et de commencer à rassembler les éléments qui nous permettront d'esquisser le compromis final.

Contrairement à ce que certains ont pu dire ou écrire, la volonté de la Présidence française n'est en rien d'imposer ses vues, mais de faire son travail du mieux possible. Cela signifie qu'un pays comme le nôtre peut avoir sa conception, doit avoir un niveau élevé d'ambitions, mais en même temps le travail de la Présidence est de trouver des compromis et non pas de passer en force sur telle ou telle question.

C'est une négociation difficile, car les enjeux sont très importants. Je rappelle que c'est sur ces mêmes questions que la précédente CIG a échoué, or l'échec n'était en aucun cas imputable à la Présidence néerlandaise, qui avait remarquablement travaillé, mais qui n'a pu que constater qu'il n'y avait pas de consensus pour conclure. La raison de cet échec se situait bien dans la difficulté même des questions posées.

Aujourd'hui, sans doute parce que la perspective de l'élargissement se rapproche, tous les Etats membres mesurent pleinement les enjeux et la nécessité de parvenir, à Nice, à un résultat substantiel. Mon appréciation de la situation, c'est qu'il existe partout une volonté d'aboutir, c'est ce que j'avais appelé "l'esprit de Biarritz", et je crois que tous, une fois levés certains malentendus, certaines incompréhensions sont prêts à contribuer à la recherche de compromis. Je n'aurai garde, d'ailleurs d'oublier, dans la fabrication de ce compromis, le récent sommet franco-allemand de Vittel au cours duquel nous avons bien sûr longuement parlé de la CIG.

Ceci posé, nous savons que, sans vouloir rien imposer, nous devons à un moment donné, présenter des options et donner des impulsions. Je pense notamment au conclave ministériel organisé ce dimanche 19 novembre. C'est également ce que j'ai fait au cours des deux dernières semaines.

Ainsi, sur la question très sensible du format de la Commission, nous voyons bien que de nombreux Etats membres sont dans l'impossibilité de renoncer, dès Nice, à "leur" commissaire. Mais ils admettent aussi que l'efficacité de la Commission risque d'être affectée par un fort élargissement du collège. Il me semble aujourd'hui qu'il y a une forte disponibilité pour aboutir à une solution intermédiaire qui pourrait être celle d'une réforme par étapes, qui verrait la Commission plafonnée lorsque l'élargissement de l'Union sera intervenu. Le schéma d'une telle solution reste à préciser. Nous y travaillons. Mais vous comprendrez que je n'entre pas dans le détail des différentes options, qui n'ont même pas encore été examinées à Quinze. Je dirai toutefois qu'il y a peut-être là un chemin pour sortir de l'opposition entre deux solutions qui veulent soit une solution tout de suite, soit une Commission qui ne le soit jamais et qui reste désorganisée. J'ajoute qu'il me semble qu'il y a maintenant un consensus général, non pas pour une hiérarchisation de la Commission, qui fait penser à l'idée de commissaire sans droit de vote qui ne plaît à personne, mais pour une réorganisation interne de la Commission, qui viserait notamment à renforcer les pouvoirs du président et à augmenter le nombre de vice-présidents.

Sur la question de la pondération des votes au sein du Conseil, également très sensible et qui ne pourra se régler qu'en liaison étroite avec celle de la Commission, nous poursuivons l'examen des deux options qui sont sur la table : double majorité ou repondération simple, sur la base de propositions chiffrées.

Il m'a semblé personnellement que les pays favorables à la double majorité, qui en même temps souhaitent conserver leur commissaire, pourraient être ouverts à des schémas de repondération simple, dès lors qu'ils conserveraient pour un temps leur commissaire. La majorité, légère, constatée en faveur de la repondération simple pourrait, sait-on jamais, s'amplifier.

Sur l'extension du vote à la majorité qualifiée, qui est, à mon sens la plus importante, nos partenaires sont conscients de la nécessité de faire des efforts sur les points les plus sensibles, qui sont aussi les plus emblématiques. Ils approuvent donc la méthode retenue par la Présidence, qui consiste à procéder à un traitement fin de chacun des articles concernés, pour parvenir, au total, au résultat le plus substantiel possible. Je n'entre pas dans le détail, nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les coopérations renforcées, qui constituent un outil indispensable pour permettre à l'Europe élargie de fonctionner, comme nous l'avons noté à Biarritz, un large accord devrait être possible sur de réelles mesures d'assouplissement de cet instrument indispensable au fonctionnement d'une Europe élargie. Des interrogations demeurent toutefois sur les modalités de mise en oeuvre de coopérations renforcées en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Nous devons donc poursuivre nos travaux.

Un dernier mot sur l'article 7 du TUE : je pense qu'un consensus devrait être possible, à Nice, sur la mise en place d'une procédure de surveillance préventive, en cas de risque d'atteintes aux Droits de l'Homme dans un Etat membre.

Voilà où nous en sommes. Vous le voyez, nous n'avons pas perdu de temps depuis Biarritz, - y compris, vendredi dernier au Sommet franco-allemand - et je pense que la prochaine réunion au niveau ministériel, en conclave, le dimanche 19 novembre prochain, sera très fructueuse. Il nous en restera ensuite une, le 3 décembre.

Au total, je suis assez résolument optimiste et assez confiant sur la perspective d'obtenir à Nice un accord substantiel sur la réforme des institutions. La négociation reste délicate, des solutions doivent être encore formalisées, des efforts doivent être faits pour aller au compromis, mais nous restons dans cette direction. Depuis Biarritz, aucun élément de blocage n'est intervenu.

[...]

Mais je ne veux pas être plus long et je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

Q - Au sommet franco-allemand de Vittel, avez-vous avancé sur certains points, si oui lesquels ?

R - Nous avons eu des échanges approfondis. Je pense que les différents thèmes de la CIG ne poseront pas de problèmes entre la France et l'Allemagne. Nous avons ainsi confirmé une attitude que nous avons adoptée ensemble à Rambouillet, au début de l'été. Dans la CIG, l'Allemagne a affirmé avec beaucoup de clarté sa volonté de soutenir les travaux de la Présidence française, et c'est pour nous très important.

Q - L'Allemagne a laissé entendre qu'elle souhaitait une seconde CIG en 2004, pour préciser les compétences entre les Etats "fédérés", l'Etat "fédéral" et les régions. Quelle est la position de la France là-dessus ?

R - Vous avez raison de souligner qu'il faut penser aussi à l'après-Nice, dans lequel peuvent surgir plusieurs types de questions : le statut juridique de la Charte, cette question de la répartition des compétences, celle, qui lui est liée, de la réécriture des traités, voire l'hypothèse d'un processus constitutionnel. Tout cela fait partie du "paquet". Nous avons pris bonne note des préoccupations allemandes, que nous connaissions, en la

matière. Cela figurera dans l'accord d'ensemble, sans aucun doute, mais il faut auparavant qu'il y ait accord d'ensemble.

Q - Vous avez visité quelques capitales européennes ces dernières semaines, parmi lesquelles Lisbonne. Je voudrais d'abord savoir comment vont les relations avec le Portugal. Deuxièmement, pourriez-vous faire un bilan de ces visites ? Avez-vous réussi à convaincre ces capitales du bien-fondé des réformes que la France veut mener à bout à Nice ?

R - Je suis mal placé pour vous répondre car je ne connais que mon point de vue, même si j'ai lu les comptes-rendus de la presse portugaise après ce voyage. Je peux seulement dire c'est que j'ai eu un entretien de plus d'une heure, en tête-à-tête strict, avec le Premier ministre Antonio Guterres, qui a été très amical et substantiel. C'est peut-être un signe que l'on arrive à bien se parler. J'ai, en fait, indirectement résumé ce que je pensais de ces visites dans les capitales. Je crois qu'il fallait effectivement lever un certain nombre de malentendus. Il y avait peut-être un sentiment exacerbé que la France était une Présidence partielle, qu'elle voulait imposer un point de vue, ou qu'il y avait une coupure entre les grands et les petits pays. Je me suis efforcé de m'exprimer là-dessus. La France n'est pas partielle. En tant que Présidence, elle tiendra évidemment compte des problèmes de l'ensemble de ses partenaires. Il n'y a pas de coupure entre les grands et les petits pays. A cet égard, la proposition qui posait le plus de problèmes, celle du plafonnement de la Commission avec rotation égalitaire, est, à la limite, une formule qui désavantage plus les "grands" que les "petits". Nous sommes prêts, par exemple en France, à renoncer non seulement à un commissaire tout le temps, mais éventuellement à deux, quelque temps. Je crois que là, cette critique était particulièrement mal fondée. C'est vrai qu'ensuite, il y a des pays qui ont des conceptions différentes de l'Europe, qui ont des populations plus ou moins importantes, mais pas des pays qui ont des droits inégaux. Nous voulons respecter les droits de chacun. Cela, je dirais, est pour le contexte psycho-politique, mais je sais que cela compte beaucoup.

Pour le reste, nous avons traité au fond des différentes questions : par exemple, sur la Commission, je vous ai répondu que nous étions bien conscients que pour un certain nombre de pays, de chefs de gouvernements, il était difficile de revenir dans leur capitale en disant : "Le Sommet de Nice a eu lieu, notre pays n'a plus de commissaire" - c'est le cas du Portugal. C'est pour cela que s'esquisse peut-être l'idée d'une troisième solution qui serait ce plafonnement par étapes. Cette réforme à étapes, encore une fois, n'est pas encore écrite noir sur blanc. Nous allons en parler, mais c'est une idée qui m'a paru émerger de plusieurs des contacts que j'ai eus. Quant à l'autre sujet difficile qui émergeait de Biarritz, celui de la double majorité et de la pondération, j'ai eu le sentiment qu'il y avait là une disponibilité de la plupart de mes interlocuteurs, à évoluer soit dans un sens, soit dans l'autre. Il n'y avait plus d'obstacle, du coup, à une avancée vers une repondération simple des voix. Nous allons là dessus, "faire des tests". Voilà les grandes lignes. Il y a bien sûr des éléments plus détaillés, notamment sur les préoccupations de chacun en matière de vote à la majorité qualifiée. Le travail continue sur ces sujets. J'en tire une appréciation plutôt positive. D'après ce que j'ai lu dans les différentes presses des différentes capitales, cette explication n'a pas été inutile. En tous cas, pour la Présidence, elle aura été très utile.

Q - Le chancelier allemand a dit à Vittel que ce sera le passage à la majorité qualifiée qui déterminera le succès ou l'échec de Nice. Pourriez-vous préciser sur quels points vous avez fait des progrès dans le couple franco-allemand ?

R - En ce qui concerne le couple franco-allemand - le Premier ministre et le ministre des Finances en ont tous deux rendu compte à l'issue du sommet lui-même - nous avons fait des progrès sur nos conceptions du vote à la majorité qualifiée en matière fiscale. Je crois qu'il restait, à la sortie de Biarritz, quatre grands domaines - le fiscal, le social, la politique commerciale extérieure, les questions de visas, d'asile et d'immigration - je peux vous assurer que sur chacun des points, nous tâchons d'avancer. Avec l'Allemagne, nous avons spécifiquement parlé de la fiscalité. Nous avons sur ce point des visions extrêmement proches. Les ministres de l'Economie et des Finances défendront là-dessus des thématiques communes. Cela avance, c'est du tricotage assez fin.

Q - Au sujet des repondérations des voix, avez-vous eu l'impression, à Vittel, que l'Allemagne serait

disposée à abandonner sa demande de double majorité ?

R - La position allemande est ouverte, je m'en réfère à la lettre de ce que nous nous étions dit à Rambouillet. Mais elle considère que la double majorité est toujours sur la table. La Présidence va explorer chaque solution dans les jours qui viennent.

Q - Il paraît que vous avez suggéré, lors de votre voyage en Finlande, le besoin d'un médiateur entre les soi-disant "grands" et "petits" pays. Qu'en dites-vous ?

R - Ce n'est pas exactement cela. Je l'ai lu dans les comptes-rendus qui m'ont été faits de la presse finlandaise, et je sais que cela a irrité certains de mes amis suédois, qui assureront la prochaine présidence. On ne va pas désigner un médiateur, nous sommes la Présidence, c'est à nous de faire la médiation. Ensuite, ce sera la Présidence suivante. J'ai dit que puisqu'il nous paraissait stérile d'opposer les "grands" et les "petits" pays, nous serions très ouverts à ce que des propositions viennent de pays qui justement sont considérés comme petits. J'ai dit à MM. Lipponen, Rasmussen, Verhofstadt, Juncker, Guterres, que toutes les propositions qui émanaient de ces pays étaient recevables et pouvaient aider à la fabrication d'un compromis. Je l'ai dit notamment à certains tels Paavo Lipponen, qui sort d'une Présidence récente, qui a très bien travaillé et dont la voix est écoutée. Dans chaque pays de l'Union, pour moi, il y a un fantasme des petits contre les grands, parce que nous sommes des nations qui successivement présidons l'UE, qui avons les uns et les autres des histoires importantes, et chacun peut apporter quelque chose à l'Union européenne.

Ce que j'ai voulu dire, c'est que la Présidence française ne serait pas une Présidence impérialiste, mais voulait écouter, retenir et prendre en compte les propositions que d'autres pouvaient faire. Voilà ce que j'ai dit au Premier ministre finlandais. Nous n'avons pas délégué une partie de notre Présidence. Les médiations, les compromis, c'est à nous de les fabriquer. Les idées, c'est à chacun des les apporter, qu'elles soient finlandaises, belges, portugaises, etc. Je pourrais multiplier les exemples, comme celui du plafonnement par étapes, une idée qui vient de certains pays du Bénélux. C'est à la Présidence de faire en quelque sorte son miel de toutes ces suggestions. Elle transmettra à la Présidence qui lui succédera, la suédoise, un dossier qui, je l'espère et nous y travaillons, sera en bon état, c'est-à-dire réglé.

Q - Mis à part les mécanismes de vote majoritaires ou autres, si j'ai bien compris, la position française est de cibler une vingtaine de zones et de sujets qui pourraient être soumis à un vote majoritaire - c'était l'accord fait à Biarritz. Pouvez-vous nous indiquer ces zones et sujets que la France souhaite voir soumis au vote majoritaire et s'il y a déjà accord, en particulier pour ce qui a trait au commerce international ? Pourriez-vous nous indiquer également si vous avez le sentiment que le Conseil des ministres va appliquer leur décision de déclencher des mesures de rétorsion contre les Etats-Unis pour l'histoire des "foreign sales corporation", cette grande histoire fiscale pour laquelle l'Europe demande quatre milliards de dollars de pénalités contre les importations américaines, qui est évidemment très mal vue et considérée comme un danger pour les relations transatlantiques par l'administration sortante de Washington ?

R - Sur le vote à la majorité qualifiée, il y a quarante cinq questions sur la table. Un accord existe déjà pour une vingtaine d'entre elles. Il y en a quinze à vingt sur lesquelles je pense que nous pouvons parvenir à un accord maintenant facilement. Et puis, il en reste entre cinq et dix sur lesquelles l'accord n'est pas encore élaboré et sur lesquelles nous travaillons. Parmi ces matières, certaines sont très sensibles. J'en ai cité quatre tout à l'heure, qui sont les matières principales. Au sein de ces quatre matières, il reste la politique commerciale extérieure, sur laquelle nous, notamment, la délégation française, nous avons des interrogations. Nous pensons notamment qu'il est très important pour l'Europe de pouvoir conserver un mécanisme qui permette de préserver son identité culturelle - je parle d'identité, et pas d'exception. Il est très important que nous ayons des garanties à ce sujet-là. Nous sommes en train d'essayer d'examiner des compromis qui iraient dans ce sens-là. Sur le deuxième thème, il n'y a pas de décision prise à ce jour, me semble-t-il. La situation américaine, de toute façon, n'est pas extrêmement simple en ce moment.

Q - Qu'entendez-vous aujourd'hui par résultat substantiel ? On a l'impression qu'on s'oriente à la Commission vers un "left-over" qui serait décidé en 2004.

R - Non pas du tout. Ce n'est pas cela. Je vais bien me faire comprendre. S'il y a une réforme qui précise un plafonnement par étapes qui dit par exemple : jusqu'en 2004 on conserve l'actuelle commission, ensuite on a un nombre x à définir qui est supérieur à 20, qui croît avec l'élargissement et puis ensuite il y a une décroissance. Ce mécanisme lui-même doit être inclus dans le traité. Nous ne voulons pas d'une simple déclaration politique ou d'un nouveau protocole. Cela n'aurait aucun intérêt. Il faut que la question soit réglée. Elle peut être réglée par étapes, dans le temps, c'est une possibilité. Mais nous ne pouvons en aucun cas avoir un nouveau left-over à Nice. Cela signifierait que nous ne sommes pas parvenus à nos fins. A tout prendre, je crois qu'il vaudrait mieux en rester avec la situation antérieure, qui n'est satisfaisante en rien. Cela poserait un problème d'évaluation politique des résultats de Nice : considérerait-on que cela est suffisant ou pas ? Donc, il faut absolument que le nouveau mécanisme, quel qu'il soit, soit inscrit dans le traité. C'est fondamental. Nous révisons les traités, nous ne reposons pas devant nous les poussières laissées par le passé.

[...]